

Marie-George Buffet
Ancienne Ministre
Députée de la Seine-Saint-Denis

Madame Marisol Touraine
Ministre des Affaires sociales et de la Santé
14, avenue Duquesne
75007 Paris

Stains, le 23 mai 2013

Madame la Ministre,

Permettez-moi d'attirer de nouveau votre attention sur la situation du Docteur Loïc Pen, chef de service des urgences du Groupement Hospitalier Sud Oise (Hôpital de Creil-Senlis).

En effet, le Docteur Loïc Pen est toujours suspendu de la direction du service des urgences, alors que la raison qui avait conduit la direction de cet établissement à cette décision est désormais caduque. En effet, la sanction qui le frappe avait été motivée par le fait qu'il avait accepté la demande des médecins hospitaliers de son service de refuser la rupture d'un protocole d'accord sur leur temps de travail et le paiement des heures supplémentaires. Or il se trouve qu'aujourd'hui, ce protocole vient d'être de nouveau signé à l'identique avec la direction de l'Hôpital. Ce qui fait tomber la raison de la sanction.

Or à ce jour, le docteur Loïc Pen est toujours suspendu de ses fonctions sans qu'une justification ne puisse lui être apportée. Vous comprendrez, Madame la Ministre, l'émotion suscitée par de tels faits- au sein du personnel et des usagers de l'Hôpital - qui ne peuvent que signifier une discrimination syndicale à l'encontre d'un des premiers responsables syndicaux des médecins urgentistes et hospitaliers.

Si tel était le cas, je souhaiterais pouvoir compter sur votre intervention afin de faire respecter les libertés syndicales et le droit du travail dans la fonction publique hospitalière.

Dans cette attente,

Soyez assurée, Madame la Ministre, de mes meilleurs sentiments.

Marie-George Buffet

